

# Feuille De Route Pour La Diversité Linguistique En Europe

**Une nouvelle approche des langues  
dans le cadre de la stratégie Europe 2020**



**La proposition du Réseau  
pour la promotion de la  
diversité (NPLD) relative à  
la promotion des langues  
d'Europe comme partie  
intégrante de la diversité**



# Feuille de route pour la diversité linguistique en Europe

## **Une nouvelle approche des langues dans le cadre de la stratégie Europe 2020**

*La Feuille de route pour la diversité linguistique en Europe* vise à réaffirmer l'engagement de l'Union européenne en faveur de la diversité linguistique et à veiller à ce que les langues parlées en Europe – langues internationales, nationales, régionales, minoritaires, menacées de disparition et issues de l'immigration – soient considérées comme des valeurs communes qui ont besoin de soutien, de promotion et de protection.

La Feuille de route s'inscrit dans le contexte actuel de l'Union européenne, où la consolidation d'une économie forte et d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et mobile est au centre des priorités de son agenda politique. Il est donc nécessaire d'élaborer des initiatives et des politiques bien planifiées afin de revitaliser les langues et de les associer à la création d'économies prospères, à la cohésion sociale et à la construction d'un destin commun en Europe.

*La Feuille de route pour la diversité linguistique en Europe* est articulée autour de quatre grandes lignes d'action concrètes, dont la mise en œuvre devrait permettre à l'Union européenne de traduire sa vision positive de la diversité linguistique dans des actions concrètes, tangibles et de grande envergure.

# Feuille de route pour la diversité linguistique en Europe

## La voie à suivre

Pourquoi doit-on soutenir la diversité linguistique en Europe ?

### 1. Pour que l'Union européenne adopte une politique du multilinguisme qui inclue toutes les langues parlées en Europe

L'Union européenne/les institutions devraient :

- ▶ Protéger, soutenir et donner de la visibilité aux langues d'Europe en tenant compte de leur valeur intrinsèque et en leur accordant le plus haut degré possible de reconnaissance ;
- ▶ Veiller à ce que toutes les langues d'Europe soient en mesure de participer à des programmes, à des initiatives et à des projets de l'UE.

### 2. Pour que les langues jouent un rôle déterminant dans la cohésion sociale, dans le développement personnel, social et économique, ainsi que dans la mobilité professionnelle

L'Union européenne/les institutions devraient :

- ▶ Inclure toutes les langues dans une stratégie européenne pour la croissance, la compétitivité et la création d'emploi dans les économies locales, régionales, nationales et internationales ;
- ▶ Promouvoir les langues pour les différents types de mobilité : la mobilité internationale, dans laquelle les lingua franca et les langues transnationales peuvent jouer un rôle fondamental, ainsi que la mobilité régionale ou transfrontalière, dans laquelle les langues régionales et minoritaires peuvent représenter une valeur ajoutée ;
- ▶ Promouvoir l'usage des langues régionales ou minoritaires dans les activités socioéconomiques et dans le secteur privé, notamment dans les produits de consommation.

### 3. Pour que les technologies de l'information et de la communication (TIC) soient utilisées au profit de l'apprentissage, de la promotion et de la vitalité de toutes les langues

L'Union européenne/les institutions devraient :

- ▶ Veiller à ce que toutes les communautés linguistiques d'Europe, indépendamment de leur nombre de locuteurs, puissent participer à la mise en œuvre d'initiatives européennes en rapport avec les TIC ;
- ▶ Tirer profit des nouvelles technologies et exploiter tout leur potentiel afin d'offrir aux citoyens européens une gamme de services multilingues plus étendue dans des domaines comme la médiation interculturelle dans les services publics.

### 4. Pour qu'un soutien soit apporté aux langues régionales, minoritaires et menacées de disparition d'Europe – les langues les plus vulnérables d'Europe

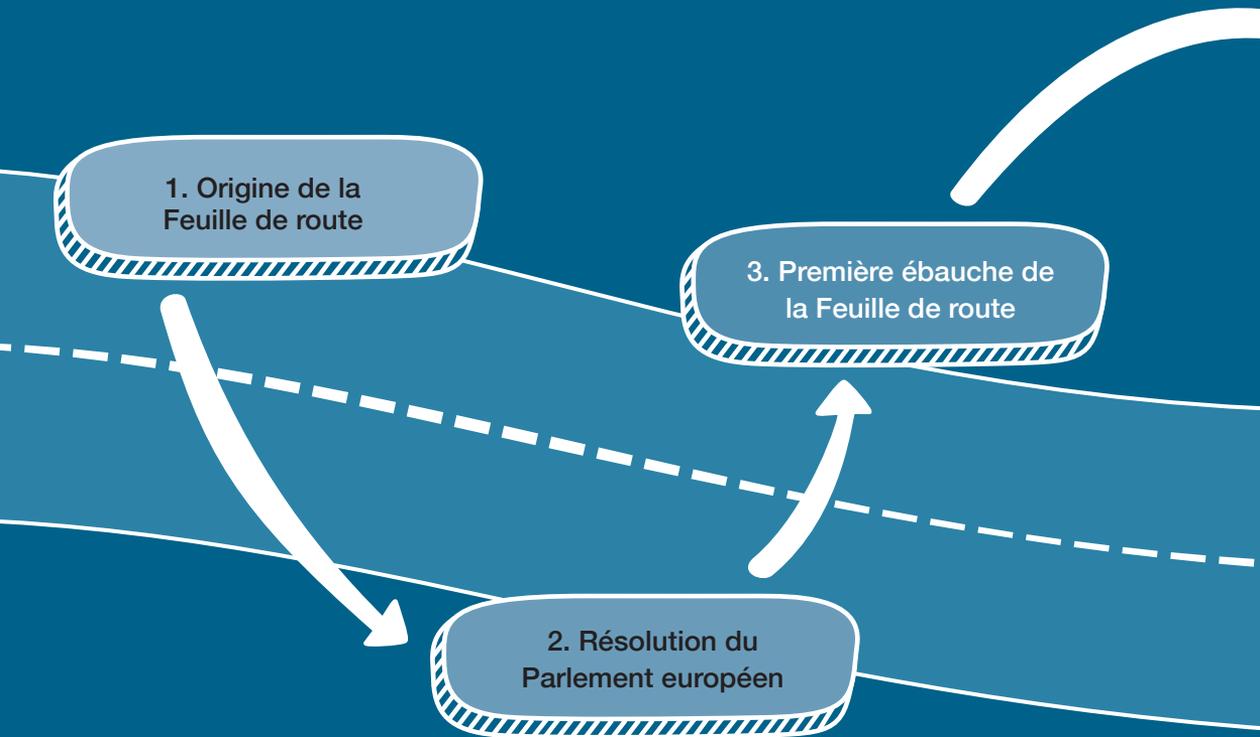
L'Union européenne/les institutions devraient :

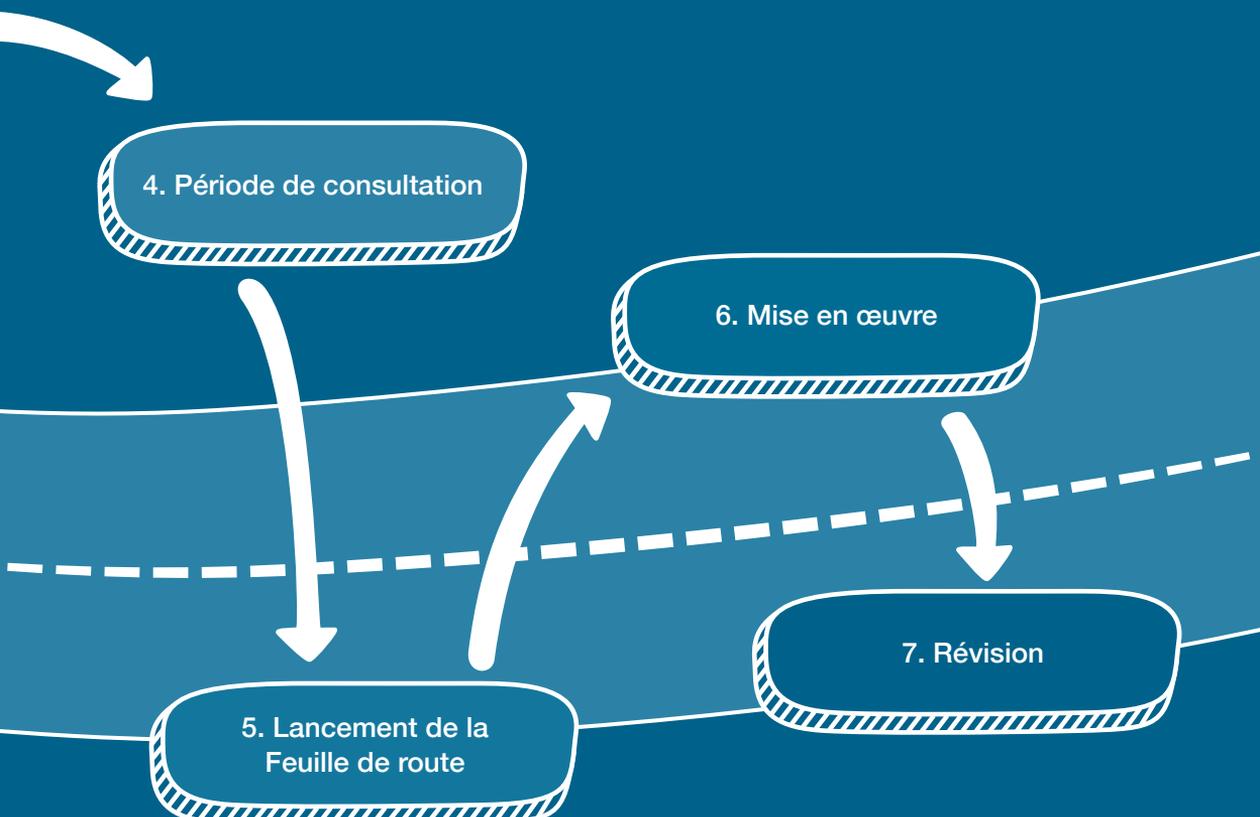
- ▶ Encourager les États membres à reconnaître légalement, à apporter leur soutien et à promouvoir l'utilisation des langues régionales, minoritaires et menacées de disparition d'Europe ;
- ▶ Adopter des mesures de visibilité, de sensibilisation et de soutien pour les langues régionales, minoritaires et menacées de disparition d'Europe, et les inclure dans le nouveau discours sur la croissance et la prospérité de l'Europe ;
- ▶ Travailler en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe pour approfondir davantage les travaux sur l'impact de la Charte des langues régionales ou minoritaires, et encourager tous les États membres de l'UE à signer et à ratifier la Charte, dans les limites de leur juridiction ;
- ▶ Appuyer l'inclusion des droits linguistiques dans la Charte des droits fondamentaux ;
- ▶ Mettre en place une coopération à plusieurs niveaux entre les institutions européennes, les États membres et les régions, et encourager la suppression des obstacles qui continuent d'entraver la promotion des langues régionales, minoritaires ou moins répandues dans la vie publique ou privée ;
- ▶ Apporter leur soutien à la recherche sociolinguistique sur les langues moins répandues et menacées de disparition.

# Feuille de route pour la diversité linguistique en Europe

## Processus et résultats

La Feuille de route pour la diversité linguistique comprend 7 phases de développement :





## 1. Origine de la Feuille de route pour la diversité linguistique (2013)

Le processus de mise en œuvre de la Feuille de route s'est amorcé à l'occasion d'un événement organisé à l'Ambassade d'Irlande en avril 2013, au cours duquel la situation actuelle d'un grand nombre de langues d'Europe a été abordée. Un rapport élaboré à la suite de cet événement soulignait les principaux défis auxquels les langues sont aujourd'hui confrontées, notamment les langues régionales, minoritaires et menacées de disparition. Ce rapport a été présenté à l'Assemblée générale du Réseau pour la promotion de la diversité (NPLD, selon le sigle anglais) en juin 2013.

## 2. Résolution du Parlement européen sur « Les langues européennes menacées de disparition et la diversité linguistique au sein de l'Union européenne » (septembre 2013)

Des pourparlers sont engagés avec le groupe chargé de l'élaboration de la motion présentée au Parlement européen sur « **Les langues européennes menacées de disparition et la diversité linguistique au sein de l'Union européenne** ». Cette motion prend ensuite la forme d'une résolution du Parlement européen le 11 septembre 2013, avec une majorité de 92 % des voix en faveur. La présente Feuille de route s'appuie sur les recommandations contenues dans cette résolution.

## 3. Première ébauche de la Feuille de route (mai 2013 – octobre 2014)

Après l'adoption de la motion par le Parlement européen, une série de débats sont engagés autour des langues européennes menacées de disparition et de la diversité linguistique en Europe. Une fois approuvée la résolution du Parlement européen, ces discussions aboutissent à la première ébauche du projet de Feuille de route pour la diversité linguistique, dont le contenu est débattu par la suite entre les membres du NPLD.

Jusqu'au mois d'octobre 2014, le NPLD a travaillé à l'élaboration des éléments à prendre en compte dans la Feuille de route. La phase de consultation publique de la Feuille de route s'ouvrira en février 2015.

#### **4. Période de consultation (février 2015 – mai 2015)**

Suite au lancement de la Feuille de route pour la diversité linguistique en Europe, une nouvelle phase s'ouvre avec la mise en consultation de son contenu et de ses recommandations. Au terme de ces discussions, un sommet sur la diversité linguistique sera organisé, au cours duquel les principaux acteurs du débat, issus des secteurs public, privé ou tertiaire, ainsi que des institutions comme l'Union européenne ou le Conseil de l'Europe seront invités à participer à un débat ouvert sur les modalités de mise en œuvre de la Feuille de route.

#### **5. Lancement de la Feuille de route (octobre 2015)**

Le lancement de la Feuille de route pour la diversité linguistique en Europe aura lieu à Bruxelles en octobre 2015 à l'occasion d'une conférence de haut niveau à laquelle pourront prendre part les principales organisations qui œuvrent en faveur de la diversité linguistique en Europe, le Parlement européen, le Conseil, la Commission et d'autres organisations européennes telles que le Comité des régions et le Conseil de l'Europe.

#### **6. Mise en œuvre de la Feuille de route (2016-2019)**

Pendant la période de consultation, un programme de mise en œuvre sera établi avec un calendrier spécifique. Les institutions et les principaux acteurs du débat seront invités à apporter leurs contributions.

#### **7. Révision (2018-2019)**

Le plan de mise en œuvre inclut un mécanisme permettant d'évaluer les progrès accomplis. La première évaluation complète sera menée à terme en 2018-19, avant la publication du nouveau programme de financement européen pour la période 2020-2027.

# Les langues, partie intégrante de la diversité de l'Europe

## Introduction

La devise « **Unie dans la diversité** » a été adoptée par l'Union européenne en 2000. Cette devise caractérise la manière dont les Européens se sont rassemblés, en créant l'Union européenne, pour œuvrer en faveur de la paix et de la prospérité, s'enrichissant ainsi des diverses cultures, traditions et langues du continent.

Cependant, ces dernières années, l'Union européenne doit faire face à d'importants défis. Le fossé se creuse de plus en plus entre les institutions européennes et les citoyens. Dans la construction actuelle de son nouveau discours, l'Union européenne doit considérer sa diversité linguistique comme une valeur ajoutée. La consolidation d'une économie forte et d'un haut niveau d'emploi sont des questions clés dans ce débat ; cela dit, il faudra encore y verser d'autres éléments aux fins de la construction d'une société plus stable, plus sûre et plus prospère.

À l'intérieur de ses frontières, l'Union européenne renferme une riche diversité de langues, non seulement celles qui sont propres aux territoires sur lesquels elles sont apparues, mais aussi celles qui ont été véhiculées au fil des siècles par les populations issues de l'immigration. Sa diversité linguistique est le trait qui définit le mieux le continent et qui, en même temps, exprime et renforce l'identité culturelle de l'Europe.

‘Les langues ne sont pas seulement un moyen de communication. Elles sont aussi porteuses des valeurs, des aspirations et des espoirs des hommes.’

# Les perspectives d'avenir

La présente *Feuille de route pour la diversité linguistique en Europe* vise à réaffirmer l'engagement de l'Union européenne en faveur de la promotion de la diversité linguistique et de la reconnaissance des langues en tant que bien commun. Il sera donc nécessaire d'élaborer des politiques bien planifiées afin de revitaliser les langues et de les associer à la création d'une économie prospère, à la cohésion sociale et à la poursuite d'un objectif commun en Europe.

## 1. Le statut légal des langues

- 1.1 Le degré de vitalité d'une communauté linguistique est étroitement lié au degré de reconnaissance qui lui est accordé par les autorités régionales, nationales et internationales. Plus une langue jouit d'un soutien légal et d'un statut social élevés, plus elle a de chances d'être utilisée dans la vie quotidienne. En cas de

### L'Union européenne/les institutions devraient :

- ▶ **Protéger, soutenir et donner de la visibilité aux langues d'Europe en tenant compte de leur valeur intrinsèque et en leur accordant le plus haut degré possible de reconnaissance ;**
- ▶ **Veiller à ce que toutes les langues d'Europe soient en mesure de participer à des programmes, à des initiatives et à des projets de l'UE.**

coexistence d'une langue minoritaire et d'une langue majoritaire, les locuteurs de la langue minoritaire peuvent considérer que la langue dominante est la langue des opportunités, de la prospérité et du progrès économique et social, tandis que la langue régionale, minoritaire ou menacée de disparition peut être perçue comme une langue réservée uniquement à la sphère privée. La reconnaissance officielle d'une langue en situation minoritaire peut jouer un rôle essentiel pour renverser cette perception et peut contribuer à augmenter la confiance et l'estime de soi de ses locuteurs.

- 1.2. Bien que la responsabilité de donner un statut aux langues incombe avant tout aux gouvernements régionaux ou nationaux, des institutions internationales comme l'Union européenne devraient œuvrer à la promotion d'un multilinguisme

équitable, dans lequel toutes les langues d'Europe seraient considérées comme des instruments de cohésion sociale, de croissance et de prospérité pour tous les peuples d'Europe. Garantir la diversité linguistique de l'Europe doit donc être un objectif commun des institutions, à toutes les instances de l'Union européenne. En tant qu'institutions majeures représentant les intérêts de tous les citoyens d'Europe, le Parlement européen et la Commission européenne devraient donner une plus grande visibilité et valeur à toutes les langues d'Europe, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables d'entre elles.

- 1.3. À cet égard, il serait souhaitable d'appuyer la reconnaissance des langues jouissant d'un statut officiel sur une partie du territoire de l'Union européenne en tant que langues officielles de l'Union européenne, si telle est leur volonté.
- 1.4. Les institutions européennes devraient adopter une politique linguistique commune, positive et proactive, fondée sur la promotion de la diversité linguistique à l'échelle de l'Union européenne, des États membres et des régions. Cette politique devrait avoir pour objectif d'atteindre un multilinguisme durable, fondé sur la revitalisation et la normalisation des langues régionales et minoritaires, ainsi que sur l'instauration d'une coexistence harmonieuse entre les différentes langues en présence, en supprimant tout obstacle à l'apprentissage et à l'enseignement des langues régionales ou minoritaires.

## 2. Les compétences linguistiques, un vecteur économique, éducatif et culturel

- 2.1 L'objectif visé par l'Union européenne est une Europe dans laquelle chacun puisse parler au moins deux langues étrangères en plus de sa langue maternelle ou – dans certains territoires de l'Union où des langues minoritaires coexistent avec la langue de l'État – ses deux premières langues. Dans ce contexte, certains

‘Les citoyens multilingues sont mieux placés pour tirer parti des opportunités personnelles, éducatives, professionnelles et économiques offertes par le multilinguisme.’

États membres et régions d'Europe ont mis en place des plans stratégiques bien structurés pour la promotion et le développement de compétences linguistiques dans tous les domaines de la connaissance. La prise de conscience de l'importance des compétences linguistiques gagne de plus en plus de terrain dans le contexte économique actuel, où une main-d'œuvre multilingue et multiculturelle est considérée cruciale pour la croissance économique, la création d'emplois de meilleure qualité et la compétitivité des entreprises.

### L'Union européenne/les institutions devraient :

- ▶ Inclure toutes les langues dans une stratégie européenne pour la croissance, la compétitivité et la création d'emploi dans les économies locales, régionales, nationales et internationales ;
- ▶ Promouvoir toutes les langues pour les différents types de mobilité : la mobilité internationale, dans laquelle les lingua franca et les langues transnationales peuvent jouer un rôle fondamental, ainsi que la mobilité régionale ou transfrontalière, dans laquelle les langues régionales et minoritaires représentent une valeur ajoutée ;
- ▶ Promouvoir l'usage des langues régionales ou minoritaires dans les activités socioéconomiques et dans le secteur privé, notamment dans les produits de consommation.

- 2.2 Mais un paradoxe important persiste au sein de l'Union européenne : dans certaines régions, le manque de personnel qualifié est aggravé par un taux de chômage élevé. Les différents niveaux de croissance économique et d'emploi créent des pénuries et des excédents de main-d'œuvre dans certaines zones d'Europe, qui sont dus en partie à une faible mobilité des personnes sur le marché du travail. Selon le compte-rendu du Conseil européen sur les compétences linguistiques visant à améliorer la mobilité, « la mobilité à des fins professionnelles reste fortement entravée par la connaissance limitée de langues ».
- 2.3 Tandis que des langues dites globales comme l'anglais, l'espagnol, le français ou le chinois jouent un rôle primordial dans les relations internationales, le commerce et les affaires, il ne faut pas oublier qu'une grande partie de l'activité économique de l'Europe se développe entre les régions transfrontalières. Cette activité favorise le développement économique et social de ces régions par une approche conjointe de leurs enjeux communs et par une plus grande coopération entre les personnes de ce territoire, contribuant ainsi à la

dynamisation de la région. Dans ce contexte, l'apprentissage et la promotion des langues régionales présentent d'énormes avantages en termes de développement économique et de cohésion sociale du territoire.

- 2.4 L'Union européenne a identifié plusieurs initiatives phare pour une croissance intelligente, durable et inclusive, qui vise à doter les individus des compétences nécessaires pour préparer leur entrée sur le marché du travail d'aujourd'hui et de demain. Toutes les langues – lingua franca, langues nationales, régionales et des populations issues de l'immigration – doivent être prises en compte dans cette stratégie afin de rivaliser sur la base de compétences et de connaissances, et non sur la base d'une économie orientée vers la baisse des coûts. Les langues doivent être conçues comme une opportunité de croissance et de prospérité.
- 2.5 La mobilité des personnes au sein de l'Europe est un facteur important de croissance et de création d'emploi. La mobilité prend des formes de plus en plus variées : d'un côté, une mobilité de longue distance, plus permanente ; et de l'autre, une mobilité transfrontalière, de courte distance, entre régions dans lesquelles les personnes parlent la langue régionale en plus de celle de l'État. Certes, l'anglais est en voie de devenir, de facto, la première langue étrangère, voire la deuxième langue d'un grand nombre de personnes ; mais, à l'avenir, c'est la maîtrise de plus d'une langue qui fera toute la différence.
- 2.6 La population prend de plus en plus conscience du potentiel économique et social des langues régionales et minoritaires utilisées dans la communication quotidienne, et notamment dans les activités transfrontalières. Les organismes publics tels que les conseils municipaux ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME) opérant à l'échelle régionale attachent de plus en plus d'importance à la mobilité transfrontalière du personnel, ainsi qu'à la nécessité de recourir à des agents locaux – qui parlent la langue de leur territoire – pour renforcer la coopération transfrontalière d'une manière plus efficace.
- 2.7 Quelle que soit sa forme – mobilité des étudiants, sélection de personnel transfrontalier ou actions de détachement –, la mobilité est directement liée à une employabilité accrue. De plus en plus d'études montrent que le recrutement de personnel doté de compétences linguistiques, aussi bien dans des langues internationales que nationales ou régionales, a un effet positif sur l'augmentation du volume des échanges commerciaux. Il permet non seulement de créer de bonnes relations avec les clients importants, mais aussi de démontrer un engagement à long terme avec le marché, non seulement du point de vue économique mais aussi de l'établissement de liens sociaux dans les régions.

### 3. Les TIC au service de l'apprentissage de langues

- 3.1 Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont un mécanisme efficace pour assurer l'apprentissage et l'enseignement des langues. Les nouvelles technologies ont fortement influencé nos modes de communication, dépassant toutes les frontières pour nous offrir un accès immédiat à la connaissance et à la communication diversifiée. Il n'a jamais été aussi facile d'accéder à des contenus dans différentes langues ; un large éventail de ressources linguistiques et de matériaux est disponible dans une grande variété de langues, ce qui ne laisse aucun doute sur le grand potentiel des TIC pour les langues.
- 3.2 L'émergence de nouveaux médias a ouvert de nouvelles possibilités aux communautés linguistiques, notamment la participation ouverte, voire la

#### L'Union européenne/les institutions devraient :

- ▶ **Veiller à ce que toutes les communautés linguistiques d'Europe, indépendamment de leur nombre de locuteurs, puissent participer à la mise en œuvre d'initiatives européennes en rapport avec les TIC ;**
- ▶ **Tirer profit des nouvelles technologies et exploiter tout leur potentiel afin d'offrir aux citoyens européens une gamme de services multilingues plus étendue dans des domaines comme la médiation interculturelle et les services publics.**

création de réseaux par les propres utilisateurs et locuteurs de ces langues. Toutes les communautés linguistiques sont censées pouvoir tirer avantage de l'ouverture du réseau Internet pour créer des contenus et communiquer dans leurs langues respectives, indépendamment de leur nombre de locuteurs. Grâce aux technologies, toutes les langues peuvent désormais participer, voire augmenter le nombre de leurs locuteurs, dans un environnement jusqu'alors à prédominance anglophone.

- 3.3 L'Union européenne a placé la technologie au cœur de sa Stratégie 2020 car elle y voit un moyen efficace de renforcer la compétitivité en Europe. L'UE entend stimuler l'innovation par le biais de l'application de nouvelles technologies dans les secteurs privé et public, notamment l'accès à des

services modernes tels que le Gouvernement électronique et les services de santé en ligne. L'Union européenne préconise ainsi l'utilisation des fonds structurels pour atteindre cet objectif.

- 3.4 Cependant, toutes les langues européennes ne tirent pas le même profit des technologies de la langue. Les langues européennes régionales, minoritaires et menacées de disparition, mais aussi beaucoup de langues nationales sont à la traîne par rapport aux langues internationales et ce fossé se creuse de jour en jour. Il est largement admis que la présence d'une langue sur Internet et sur les nouveaux réseaux sociaux est un facteur clé pour son avenir car elle est liée au progrès, à la participation et à l'utilité, notamment pour les générations les plus jeunes. Comme l'ont annoncé de nombreux experts, les langues ne progresseront que si leurs locuteurs ont accès à la technologie électronique.
- 3.5 Toutes les langues d'Europe doivent participer, sur un pied d'égalité, au développement de ces outils car ils peuvent créer des synergies et des affinités entre tous les acteurs, aussi bien dans le secteur public que privé.

## 4. Soutien aux langues les plus vulnérables d'Europe

- 4.1 En dehors des 24 langues officielles actuelles de l'Union européenne, il existe quelque 80-90 langues régionales, minoritaires ou menacées de disparition en Europe qui jouissent de différents degrés de reconnaissance légale. Parmi ces différentes communautés linguistiques, certaines langues jouissent d'un statut co-officiel à part entière dans leur communauté, comme c'est le cas du basque, du catalan, du galicien ou du gallois, tandis que d'autres sont à peine, voire aucunement reconnues sur les plans officiel et légal, bien qu'elles manifestent la ferme volonté de maintenir leur langue vivante.
- 4.2 Au cours de ces dernières décennies, les institutions européennes ont apporté leur soutien aux langues régionales, minoritaires et menacées de disparition d'Europe. Jamais auparavant, le patrimoine culturel et linguistique de l'Europe n'avait été autant mis en exergue dans un traité de l'Union comme dans le traité de Lisbonne, qui énonce que l'Union européenne devra « respecte[r] la richesse de sa diversité culturelle et linguistique » et « veille[r] à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen ».
- 4.3 La **Charte des droits fondamentaux** de l'UE rassemble, dans un seul document, les droits fondamentaux protégés par l'UE. L'article 22 de la Charte énonce que « l'Union européenne respecte la diversité culturelle, religieuse

et linguistique ». Proclamée en 2000, la Charte a été rendue légalement contraignante dans l'UE avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

### L'Union européenne/les institutions devraient :

- ▶ Encourager les États membres à reconnaître légalement et à promouvoir l'utilisation des langues régionales, minoritaires et menacées de disparition d'Europe ;
- ▶ Adopter des mesures de visibilité, de sensibilisation et de soutien pour les langues régionales, minoritaires et menacées de disparition d'Europe et les inclure dans le nouveau discours sur la croissance et la prospérité de l'Europe ;
- ▶ Travailler en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe pour approfondir davantage les travaux sur l'impact de la Charte des langues régionales ou minoritaires, et encourager tous les États membres de l'UE à signer et à ratifier la Charte, dans les limites de leur juridiction ;
- ▶ Appuyer l'inclusion des droits linguistiques dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE ;
- ▶ Mettre en place une coopération à plusieurs niveaux entre les institutions, les États membres et les régions d'Europe, et encourager la suppression des obstacles qui continuent d'entraver la promotion des langues régionales, minoritaires ou moins répandues dans la vie publique ou privée ;
- ▶ Apporter leur soutien à la recherche sociolinguistique sur les langues moins répandues et menacées de disparition.

4.4 En novembre 2008, le **Conseil de l'Union européenne** a adopté une résolution sur une stratégie européenne pour le multilinguisme. La résolution soulignait que la diversité linguistique et culturelle devrait faire partie intégrante de l'identité européenne et constituer un atout pour l'Europe. Le Conseil appelait à redoubler d'efforts pour promouvoir l'apprentissage des langues et valoriser les aspects culturels de la diversité linguistique à tous les niveaux d'éducation et de formation, tout en améliorant les informations existantes sur la variété de langues européennes et leur diffusion dans le monde. En novembre 2011, dans ses conclusions sur la façon d'améliorer les compétences linguistiques pour augmenter la mobilité, le Conseil reconnaissait également la nécessité d'offrir un éventail de langues plus large, qui inclue les langues régionales, minoritaires et menacées de disparition.

- 4.5 Le **Parlement européen** a toujours préconisé un rôle accru des langues régionales et minoritaires en Europe. Depuis la première résolution Arfé (1981), le Parlement a approuvé un grand nombre d'initiatives et de rapports en faveur des langues régionales, minoritaires et menacées de disparition d'Europe. La dernière de ces initiatives – une résolution sur les langues européennes menacées de disparition, adoptée le 11 septembre 2013 – appelle l'UE à apporter un plus grand soutien et davantage de fonds à la promotion des petites communautés linguistiques d'Europe. En règle générale, les initiatives du Parlement européen reflètent un effort persistant pour inclure dans l'agenda parlementaire la protection de la diversité linguistique, et plus particulièrement des langues minoritaires, ce qui démontre que la question suscite de plus en plus d'intérêt.
- 4.6 D'autres institutions internationales ont aussi apporté leur soutien aux langues minoritaires d'Europe. Le Conseil de l'Europe, à travers la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, a activement appuyé la promotion des langues régionales, minoritaires et menacées de disparition. Cette convention-cadre permet d'identifier les langues les plus menacées et de les assister dans le processus de mise en œuvre de politiques, ainsi que dans l'identification de besoins et de mesures de sauvegarde appropriées. De son côté, l'UNESCO a également établi une échelle des différents niveaux de vitalité des langues, qui est reflétée dans l'Atlas UNESCO des langues en danger.
- 4.7 En dépit des nombreuses initiatives internationales en faveur des langues régionales, minoritaires et menacées de disparition d'Europe, seule la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires est un instrument juridiquement contraignant, qui contient des actions concrètes pour la promotion, l'utilisation et la revitalisation des langues. Aujourd'hui, 25 des 47 États qui forment le Conseil de l'Europe ont ratifié la Charte, dont 14 sont des États membres de l'UE.
- 4.8 Une approche inclusive du multilinguisme devrait encourager la présence et l'utilisation de plusieurs langues au sein des administrations, des systèmes éducatifs et des moyens de communication (locaux, régionaux, nationaux et européens). Elle devrait également contenir une redéfinition des langues de travail des institutions européennes, en harmonisant les critères d'efficacité administrative avec la promotion de la diversité linguistique. Le concept d'efficacité administrative ne devrait pas être utilisé au détriment de la promotion de la diversité linguistique, et devrait promouvoir toutes les langues, y compris les langues régionales, minoritaires et menacées de disparition.

# Conclusion

Le développement d'une Europe plus intégrée semble être la solution prônée par les leaders européens pour sortir le continent de l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement. L'Europe doit reprendre la voie de la croissance économique et de la prospérité. Et elle aurait tort de le faire aux dépens de ses citoyens.

Dans la construction de son nouveau discours, l'Europe devrait prendre en compte la réalité changeante du monde actuel, mais elle devrait aussi mettre l'accent sur le fait que l'avenir de l'Union européenne ne repose pas seulement sur l'économie. Cela va bien plus loin : il s'agit de la cohésion sociale des citoyens, et de leur sentiment de faire partie d'un projet commun et de partager des valeurs communes dans un monde globalisé. Il nous incombe d'adopter une approche inclusive qui prenne en compte toutes les langues des peuples d'Europe afin de les inclure dans un projet européen commun.

# La diversité linguistique, l'atout majeur de l'Europe

## La vitalité des langues d'Europe dépend de plusieurs facteurs :

- ▶ De notre attitude personnelle et de notre volonté d'utiliser nos langues dans la vie privée et publique, et de transmettre la/les langue/s maternelle/s à la génération suivante ;
- ▶ De la façon dont les institutions locales, nationales et internationales valorisent le multilinguisme et agissent à l'égard des langues ;
- ▶ De la loi, de la politique et de l'aménagement linguistiques permettant la reconnaissance et l'organisation équitable de la diversité linguistique aux échelles locale, nationale et européenne, afin que les langues soient considérées comme un instrument de développement économique et social de toutes les communautés et de leurs locuteurs ;
- ▶ Et du fait que la langue soit considérée comme un instrument de dialogue entre les peuples et les cultures d'Europe.

## La diversité linguistique, pierre angulaire du nouveau discours de l'Europe. En quoi est-elle importante ?

- ▶ La construction de l'Europe, a fortiori dans la situation économique et sociale actuelle, doit inclure tous les peuples qui la forment. Aussi la coopération, le respect, la reconnaissance et la compréhension mutuelle sont-ils des éléments clés à prendre en compte pour mener à bien cette entreprise commune. En 2008, un groupe d'intellectuels mené par l'écrivain Amin Maalouf a élaboré un rapport perspicace sur la façon dont la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe. Bien qu'il reconnaisse la nature complexe de toutes les formes de diversité, y compris la diversité linguistique, le groupe est arrivé à la conclusion suivante : s'il est vrai que la plupart des nations européennes ont été construites sur la base d'une langue d'identité, l'Union européenne ne peut être construite que sur la base de sa diversité linguistique.
- ▶ On constate une prise de conscience croissante du rôle crucial que toutes les langues – indépendamment de leur nombre de locuteurs ou de leur statut légal – jouent dans le développement économique et social de l'Europe, car elles favorisent la diversité culturelle et le dialogue interculturel. Les langues sont aussi un facteur clé pour assurer une éducation de qualité, pour renforcer la coopération, pour construire des sociétés inclusives de la connaissance, pour préserver le patrimoine culturel et pour favoriser le développement durable de la science

et de la technologie. La recherche dans ces champs et dans d'autres est nécessaire pour exploiter le potentiel de toutes les langues dans la construction équitable d'une Europe inclusive.

- ▶ Le multilinguisme n'est pas une simple aspiration, mais une réalité. La coexistence de plusieurs langues sur un territoire est un trait distinctif des sociétés européennes d'aujourd'hui. Les changements sociaux et éducatifs, la mobilité croissante des individus et les nouvelles technologies auront un impact important sur la future gestion du multilinguisme. Il est donc nécessaire d'ouvrir de nouvelles voies de recherche qui rendent compte de la situation des langues en Europe, en constant changement. Face à cette nouvelle donne, toutes les langues doivent être prises en compte de manière équitable.
- ▶ Les principaux mécanismes de financement de l'UE pour les langues ont été assignés aux programmes d'apprentissage tout au long de la vie, qui ont adopté le nom actuel d'Erasmus + pour la période 2014-2020. Une grande partie des fonds de ces programmes a servi à financer des initiatives en rapport avec l'apprentissage de langues. Or, le financement pour la promotion des langues non officielles de l'Union Européenne affiche une sérieuse tendance à la baisse. Dans sa politique du multilinguisme, la Commission européenne vise principalement à encourager l'apprentissage des langues, à promouvoir la diversité linguistique dans la société et à favoriser une économie multilingue. L'une des grandes préoccupations des locuteurs de langues régionales, minoritaires ou menacées de disparition est le fait que le soutien apporté par l'Europe à ces langues – qui sont celles qui en ont le plus besoin – ne cessera de baisser. En l'occurrence, la recherche sociolinguistique est l'un des domaines qui requièrent une attention particulière.
- ▶ En Europe, il existe des initiatives, des meilleures pratiques et des projets tels que l'EMILE (Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère) qui doivent être soutenus, partagés et diffusés. À cette fin, des stratégies de type EMILE pour l'enseignement des langues moins répandues sont mises en œuvre depuis longtemps en Europe et ont obtenu des résultats positifs qui peuvent bénéficier à toutes les communautés linguistiques d'Europe. À cet égard, les réseaux jouent un rôle crucial dans la collecte d'informations, dans la sensibilisation à l'importance de la diversité linguistique et dans la diffusion de connaissances sur les avantages personnels, économiques et sociaux des langues, ainsi que sur les méthodologies et les nouvelles approches de l'apprentissage et de l'enseignement des langues.



